

DATE DE PUBLICATION : 23 juin 2025

La directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine

Délégation de signature donnée par la directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine au directeur départemental en Charente-Maritime

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à Mme Marie-Agnès DE CHERADE DE MONTBRON, directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine le 2 octobre 2023.

Délégation permanente est donnée à M. Thierry BLOT, directeur départemental en Charente-Maritime et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Nathalie KRECKELBERGH, adjointe au directeur départemental en Charente-Maritime, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la succursale de La Rochelle, des établissements secondaires et bureaux d'accueil et d'information qui peuvent lui être rattachés.

M. Thierry BLOT reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de La Rochelle, à l'exception des groupes relevant de la délégation de la succursale régionale.

M. Thierry BLOT peut subdéléguer sa signature aux cadres de la succursale de La Rochelle et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants, placés sous l'autorité des cadres précités dans la limite des attributions de ces derniers.

La présente décision ne porte pas atteinte à la validité des subdélégations consenties par le prédécesseur de Mme Marie-Agnès DE CHERADE DE MONTBRON dès lors qu'elles sont en vigueur à la date de la présente décision. Ces subdélégations restent en vigueur tant qu'elles ne sont pas remplacées ou rapportées.

Fait à Bordeaux,
Le 23 juin 2025

Marie-Agnès DE MONTBRON